

Tribunal judiciaire d'ARRAS

Audience solennelle de rentrée du 20 janvier 2022

Discours de la procureure de la République par intérim

A votre suite Madame la Présidente, je me permets d'adresser mes meilleurs vœux à l'ensemble de ceux qui sont habituellement conviés à cette audience de rentrée solennelle. Je souhaite à tous ceux qui contribuent à rendre la justice une excellente année 2022, année qui pour notre communauté judiciaire s'ouvre sous le signe de la recherche d'un équilibre.

L'équilibre nous l'avons recherché Madame la Présidente en organisant de manière inédite cette audience de rentrée. Il s'agit évidemment d'une obligation légale qui nous incombe. Mais les audiences de rentrée sont aussi un rite républicain hérité de l'ancien régime. L'équilibre que nous avons trouvé entre héritage, obligation légale et protection de la santé de nos partenaires nous permet d'assurer notre rôle avec constance durant cette période troublée.

L'audience solennelle a pour but de faire le bilan de l'année écoulée, elle permet aussi de présenter les nouveaux arrivants dans la juridiction. Nous ne sommes aujourd'hui que cinq dans cette prestigieuse salle du parlement des Etats d'Artois.

Si je peux d'ores et déjà saluer la naissance la semaine dernière des deux fils de nos collègues Madame BLOUIN et Madame THEAULT, il ne nous sera donc pas possible aujourd'hui de présenter les nouvelles greffières, adjointes et contractuelles qui viennent de nous rejoindre.

Cette présentation officielle pourra se faire je l'espère très prochainement, lors d'un moment plus chaleureux lorsque nous installerons notre nouveau Procureur, Monsieur BARBIER SAINTE MARIE. J'espère également que le contexte sanitaire nous permettra d'associer à son installation un moment de convivialité car j'ai bien conscience de l'importance de ces audiences lorsqu'on débute dans une

carrière ou lorsqu'on arrive en juridiction.

Le bilan de l'année 2021, je suis fier de le présenter. Il s'agit d'un bilan partagé avec monsieur LOURDELLE qui m'a laissé les commandes du parquet il y a désormais 04 mois et pour une période encore indéterminée.

L'absence d'invités à notre audience ne signifiant clairement pas l'absence d'action et de réalisations, permettez-moi de me réjouir de plusieurs avancées accomplies en 2021 qui nous permettront en 2022 d'être plus proches des justiciables et de rendre notre mobilisation pour eux au quotidien plus lisible.

Car dans cette période mouvementée pour la magistrature, je tiens à vous faire part d'une conviction. On ne devient pas magistrat par hasard. Embrasser cette carrière implique de se soucier des autres, de la vie en collectivité et de la paix sociale.

Une autre rentrée, littéraire cette fois, met à nouveau en lumière la difficulté d'opérer des choix pour les magistrats et relève l'impact que peuvent avoir ces choix sur nos vies. Ainsi, dans son roman *la décision*, Karine TUIL nous rappelle avec ses mots d'écrivaines que le « risque de prendre une mauvaise décision n'est rien comparé à la terreur de l'indécision ».

Ces choix nous les faisons pour faire avancer notre société. Ce métier nous le faisons avec énergie, conviction, volontarisme, altruisme et évidemment pragmatisme.

Les avancées de 2021 dans notre juridiction en témoignent et me permettent d'affirmer que nous sommes au tribunal judiciaire d'ARRAS dans une volonté d'aller vers les autres, de ne pas rester dans l'entre-soi.

Ces avancées sont également liées au dynamisme de tous les acteurs de notre ressort pourtant si divers et étendu : forces de sécurité intérieure, avocats, protection judiciaire de la jeunesse, administration pénitentiaire, services de l'Etat et élus qui sont engagés au quotidien auprès des justiciables, associations, notaires et huissiers mais également

représentants du monde médical. Je tiens encore à les remercier.

La première avancée concrète de 2021 c'est la signature du protocole UMJP (unité médico-judiciaire de proximité). Je sais que je vous en ai déjà beaucoup parlé mais il s'agit d'un objectif que m'avait fixé Monsieur LOURDELLE lors de ma prise de poste il y a trois ans. C'est une grande satisfaction d'avoir pu signer ce protocole car il nous permettra de mieux prendre en charge les victimes.

Cette nouvelle unité pourra accueillir dès le mois d'avril au sein du CH d'ARRAS toutes les victimes de notre ressort. Il s'agit d'un projet ambitieux de plus 3000 actes par an. Désormais, nos victimes seront prises en charge par 2,2 ETP de médecins légistes, une psychologue et des infirmières. Elles peuvent par ailleurs depuis un an déposer plainte directement à l'hôpital en marge de leur prise en charge médicale.

Cette création permettra également à nos FSI qui sont très sollicités notamment en cette période épidémique de gagner un temps précieux dans la gestion des mesures de GAV. En effet, ils n'auront plus à solliciter les médecins de ville pour les examens de compatibilité ainsi que pour les levées de corps. Cette ouverture sera donc également un apport indéniable pour tous les acteurs du monde judiciaire avant je l'espère l'ouverture d'une unité d'accueil pédiatrique enfance en danger prochainement.

La seconde avancée c'est la réduction de nos délais d'audiencement. Nous sommes revenus à 12 mois en collégiale alors que nous étions à 15 mois en septembre, 10 mois en juge unique alors que nous étions à 12 en septembre et 04 mois en CRPC.

L'objectif fixé en octobre est donc atteint. En faisant preuve de volontarisme nous avons fait le choix d'augmenter encore les CRPC défèrements avec l'aide du greffe, du siège et du barreau pour les faits notamment de trafic de stupéfiants méritant une réponse immédiate tant il nuisent à notre ressort. Les CRPC défèrements ont ainsi augmenté de 73,50% entre 2019 et 2021.

Nous avons également augmenté de 35% les comparutions immédiates sur la même période pour mieux répondre à la gravité des infractions commises et en tenant compte de la hausse des plaintes pour violences conjugales. Ce volontarisme dans notre politique pénale a eu un impact sur tout le tribunal. Je mesure pleinement les efforts réalisés.

En effet, cette réduction de nos délais s'est faite alors que le quantité des saisines transmises par les FSI demeure identique à celles de 2019. Le travail constant et de qualité des effectifs de police et de gendarmerie doit être salué. Ils sont plus que jamais sur tous les fronts mais ont réussi à maintenir leur niveau d'efficacité tout en étant site pilote sur certaines thématiques comme le recueil des plaintes hors les murs.

Nous avons également fait le choix de doubler le nombre d'ordonnances pénales entre 2019 et 2021. Cela a nécessité l'implication et l'analyse de Monsieur GAUTHE qui est spécialement en charge du pôle alternatives depuis 18 mois. Son expertise nous permet de mieux orienter les procédures et surtout de répondre plus rapidement aux infractions commises et sans oublier la mobilisation du greffe et des délégués du procureur qui ont répondu parfaitement à nos attentes.

Vous remarquerez également dans nos statistiques que l'on peut constater le volontarisme de toute la chaîne pénale, notamment de notre bureau d'ordre, et la baisse notable du nombre de classements sans suite qui ne représente que 6% des dossiers communiqués en 2021 contre 20% en 2020 alors que notre activité est stable. Nous nous rapprochons donc de l'objectif d'une plus grande lisibilité de notre action, objectif qui nous tient particulièrement à cœur au parquet d'ARRAS.

Je suis de ceux qui estiment que des délais de jugement trop éloignés ne font plus sens pour la société, qu'ils sont vécus comme une forme « d'indécision » et que l'attente est parfois insoutenable pour les victimes ou mis en cause.

Si je ne peux toutefois pas me satisfaire de ces délais qui demeurent importants, et peu comparables à ceux que nous avions avant la covid 19, puisque nous avons des délais de quatre mois en collégiale et six mois en juge unique, je me dois de revenir à cette notion d'équilibre, si chère à notre justice.

A effectifs constants, il nous faudra trouver un équilibre Madame la Présidente pour essayer de rattraper encore ce retard. Tout le tribunal s'est adapté et travaille dans les conditions dégradées notamment en ce mois de janvier où la covid 19 nous impacte au quotidien. Certaines fonctions du

greffe ont totalement changé de physionomie avec ces ajustements de politique pénale. Je sais que je pourrais compter sur vous comme c'est le cas depuis votre arrivée pour tenir compte de toutes ces contraintes dans le cadre d'échanges constructifs et consensuels sans solliciter plus d'audiences, et ce d'autant que le parquet ne serait pas en mesure de les assurer. Mais pourquoi pas envisager des défèrements composition pénale.

L'arrivée du logiciel Pilot nous a permis d'audiencer plus finement nos dossiers et nous avons ainsi réduit en grande partie nos horaires d'audiences tardifs. L'arrivée des nombreux logiciels ces deux dernières années nous a obligé à beaucoup d'adaptations et à la désignation d'un magistrat en charge des nouvelles technologies en la personne de Monsieur DELHAYE.

Ainsi, je rejoins pleinement l'une des revendications de la tribune des 3000 ou désormais des 7000, que vous évoquiez, sur la recherche d'un équilibre entre qualité du service public de la justice, célérité et visibilité de notre action et nécessité de moyens supplémentaires pour y arriver. Je ne vois dans cette tribune que volonté d'améliorer la qualité de notre Justice.

Le bilan dressé est le même dans toute la France.

Notre mission est de contribuer à rendre justice. Ce n'est pas une mission comme les autres, ce n'est pas une vocation comme les autres et nous en avons tous conscience. Ce que revendique mes collègues dans cette tribune c'est de pouvoir revenir aux fondamentaux, de travailler mieux et d'avoir le temps de traiter avec sollicitude les justiciables qui nous confient leur vie ou au moins une partie de leur vie.

Paul RICOEUR dans ses écrits estimait que la « justice est la première vertu des institutions sociales » et que notre institution judiciaire contribue plus que tout autre au « souhait de vivre bien, avec et pour les autres, dans des institutions justes ». Il précise que la sollicitude dont font preuve les magistrats dans l'acte de juger se propage dans notre société et dans les relations de nos concitoyens.

Le manque cruel de moyens de la justice a un impact sur notre société dans sa globalité.

La faiblesse de nos budgets a été relayée il y a 15 jours par la conférence nationale des procureurs lors de sa conférence de presse relative au devenir de la justice pénale. Les chiffres sont parlants. Les effectifs des parquets sont en moyenne 4 fois inférieurs à la moyenne européenne.

A l'échelle d'ARRAS, nous n'avons que 2,18 procureurs pour 100 000 habitants quand la moyenne en France est de 3,6 procureurs pour 100 000 habitants. Il est unanimement reconnu que nous détenons pourtant un records européen, celui du nombre d'affaires pour 100 habitants (6,6) et celui du nombre record de fonctions.

Au-delà de nos missions visibles au pénal, il y a tout « l'invisible » en matière commerciale, civile, sur les contentieux dit rares, en exécution des peines, en tutelles notamment. Mais les missions se sont encore diversifiées en 2021 et vont encore augmenter en 2022.

L'année dernière nous avons assumé la réforme du code de justice pénale des mineurs et le doublement des sessions d'assises pour rattraper le retard engendré par la Covid 19. Dans le même temps, nous avons mis en place un bureau des enquêtes qui est opérationnel, et dont le suivi est assuré par Monsieur VANDENBUSSCHE notre chargé de mission, pour mieux assurer le suivi des enquêtes pénales et faciliter le travail des enquêteurs pour les dossiers lourds. Mais les défis qui nous attendent sont encore plus importants.

2022 s'annonce vous le savez à cet égard riche pour le parquet d'ARRAS et le tribunal en général. Il nous faudra assurer le contrôle désormais sous 24h00 les mesures de contentions dans les hôpitaux psychiatriques et sous 48h00 les mesures d'isolement. 2021 nous avait permis de découvrir les contrôles de mesures de quarantaines liées au contexte épidémique.

Mais surtout, la loi confiance dans l'institution judiciaire nous redonne partiellement la compétence pour les faits criminels pour lesquels une peine inférieure ou égale à 20 ans est encourue. C'est une excellente nouvelle pour l'attractivité de notre juridiction. L'impact sera toutefois notable mais n'a pas été anticipé s'agissant de nos effectifs. Un nouveau cabinet de juge d'instruction sera nécessaire alors qu'il a été supprimé il y a

dix ans et qu'on nous parlait de la suppression totale de l'instruction à Arras il y a deux ans. L'étayage au niveau du greffe et du parquet devra également être précisé rapidement pour faire face.

La loi confiance dans l'institution judiciaire introduit également un suivi concret des enquêtes préliminaires, le parquet devant désormais les contrôler dans le temps et réaliser des actes juridictionnels dans ces enquêtes qui s'inscrivent sur la durée. L'impact deviendra vite très important pour notre équipe déjà en tension.

Nous allouer des moyens supplémentaires nous permettrait de faire face à ces enjeux mais surtout de mener d'autres actions comme celles initiées cette année et répondre à cette attente portée par les français d'avoir une « meilleure justice ». Comme vous le savez, des évaluations en urgence des besoins ont été faites et j'ai estimé qu'il nous fallait pour faire face aux enjeux actuels ou à court terme dix parquetiers.

Je voudrais continuer de parler des réussites accomplies en 2021 en ce qu'elles permettent de relayer une autre revendication des Procureurs de France, celle de s'attaquer aux causes de la délinquance par des actions de prévention plutôt que dans subir les effets et de constater les délits ou crimes.

L'une des réussites de notre juridiction demeure les dispositifs mis en place dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Vous savez que nous sommes très attentifs à ce fléau qui mobilise énormément les parquetiers. Notre centre de prise en charge des auteurs, le home des rosati, a été dupliqué 16 fois depuis le grenelle des violences faites aux femmes, grâce au dynamisme de Madame ORTUNO qui a répondu et reçu de très nombreuses délégations.

J'espère vraiment que 2022 nous permettra de le dupliquer dans notre propre ressort sur le saint-polois. L'organisation de notre premier comité VIF et le recrutement d'une nouvelle chargée de mission VIF permettent d'atteindre cet objectif de prévention.

J'espère également que 2022 nous permettra de prendre réellement en charge les traumatismes induits chez les enfants témoins de scènes de violences parfois traumatisantes. Il me semble indispensable de tourner notre action vers eux pour enrayer durablement la reproduction de ces

situations.

Je voudrais saluer également une réussite du tribunal de commerce qui a réuni les conditions pour mettre en place le dispositif APESA, à savoir la prise en charge des entrepreneurs en grande difficulté morale ou psychologique. Je l'évoquais lors de la rentrée de cette juridiction la semaine dernière, les chiffres sont excellents au commerce puisque les liquidations judiciaires ont baissé de 18% en 2021 alors que la création d'entreprises a augmenté de 25%. Il reste que nous ne devons pas sombrer dans la naïveté. Le contexte économique de notre pays demeure incertain et je salue le courage de ceux qui prennent le risque d'entreprendre actuellement. Nous redoutons tous une vague qui arriverait pour 2022 et 2023. Nous devons les accompagner en cas d'échec, APESA aidera à ce titre, et sanctionner lourdement ceux qui se jouent des dispositifs d'aide mis en place pendant la crise épidémique.

La prévention passe aussi par la justice des mineurs, évidemment. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, les saisines du juge des enfants en matière pénale ont chuté et, dans le même temps, nous n'avons jamais jugé autant de dossiers. Ce taux de couverture est inédit et il s'agit des résultats de l'investissement important du tribunal pour enfants qui est désormais doté de trois juges et renforcé en greffe, mais également des choix que nous avons opérés avec mon collègue Monsieur GUILLAUME de manière pragmatique vers un recentrage de notre politique pénale.

Nous tenons compte du profil des mineurs pour travailler avec la PJJ, les juges des enfants et les délégués du Procureur avant tout la pédagogie en tenant compte de la spécificité de l'enfance. Il ne s'agit pas d'angélisme mais comme vous le savez le CJPM (code de justice pénale des mineurs) est entré en vigueur en septembre 2021 et il introduit une présomption d'irresponsabilité pénale pour les mineurs de moins de 13 ans. Je rêve en 2022 de mener des actions plus concrètes en partenariat avec l'éducation nationale sur la prise en charge des plus jeunes pour mieux faire comprendre notre action. De même, la lutte contre le harcèlement scolaire est une de mes priorités; nous avons mis en place avec la PJJ un module harcèlement scolaire pour prendre en charge les auteurs des faits. J'espère que 2022 nous permettra d'aller plus loin, de mieux prendre en charge des victimes et d'assurer une lutte effective contre les violences scolaires.

2022 sera également la date de la première composition pénale mineurs. Cela nous permettra de cibler des stages et pourquoi pas des travaux non rémunérés pour les mineurs réitérants commettant des faits sans trouble important à l'ordre public en partenariat avec les communes du ressort. Volontarisme et pragmatisme toujours.

Enfin, et toujours avec volontarisme nous tentons de rendre notre action plus lisible. Nous avons décidé de nous doter d'un compte institutionnel twitter et la première lettre à destination des élus sera diffusée en fin de mois. Il s'agit de nous saisir des outils de la justice de proximité pour mieux faire comprendre notre action et nos réalités.

Ces quelques avancées que je viens d'énumérer représentent un travail important, une mobilisation et une volonté d'avancer qui caractérisent mon équipe. Il montre aussi l'implication de tous au sein de la juridiction et l'envie de sortir des murs du tribunal et de l'entre-soi.

Madame la Présidente, vous le subissez depuis votre arrivée il y a 04 mois mais la place qui est la mienne est un peu particulière. Je me trouve entre deux générations de magistrats, entre deux fonctions, vice-procureure et procureure par intérim.

Je souhaite surtout par ces vœux que 2022 permette de fédérer tous ceux qui veulent faire avancer la qualité de notre Justice en revenant aux principes fondamentaux qui font d'elle un élément constant et apaisant dans notre démocratie. J'espère que les états généraux de la justice répondront à ce vœux.

Pour conclure, je tiens à renouveler mes vœux pour cette nouvelle année et vous remercie de votre attention.

Je requiers qu'il plaise au Tribunal :

- déclarer close l'année judiciaire 2021, déclarer ouverte l'année judiciaire 2022
- me donner acte de mes réquisitions et dire que du tout il sera dressé procès-verbal conformément à la loi

